



Cérémonie des traités de 2024
Renforcer le régime conventionnel multilatéral

Rapport final

24 septembre – 27 septembre 2024

Au cours de la Cérémonie des traités de 2024, vingt-cinq (25) **États** ont effectué trente-deux (32) **actions** relatives aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général. Deux (2) États ont été représentés par leur **Chef d'État**, un (1) État a été représenté par son **Chef de Gouvernement**, dix-neuf (19) États ont été représentés au **niveau ministériel**, un (1) État a été représenté au **niveau des ambassadeurs** et deux (2) États ont été représentés à un **autre niveau**.

Au total, une (1) acceptation, quatre (4) adhésions, onze (11) ratifications et seize (16) signatures, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies :

Privilèges et immunités, relations diplomatiques et consulaires, etc.

- **Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens (New York, 2 décembre 2004)** (Adhésion par la Libye)

Droits de l'homme

- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (New York, 19 décembre 2011)** (Signature par le Burkina Faso)

Commerce international et développement

- **Convention des Nations Unies sur les effets internationaux des ventes judiciaires de navires (New York, 7 décembre 2022)** (Signature par la Libye et la République dominicaine)

Transports et communications

- **Convention sur la circulation routière (Vienne, 8 novembre 1968)** (Adhésion par l'Andorre)
- **Convention sur la signalisation routière (Vienne, 8 novembre 1968)** (Adhésion par l'Andorre)

Questions pénales

- **Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (New York, 13 avril 2005)** (Ratification par le Mozambique)

Droit de la mer

- **Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (New York, 19 juin 2023)** (Signature par la Barbade, le Botswana, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, l'Inde, la Jamaïque, le Kenya, le Libéria, Madagascar, Sao Tomé-et-Principe, et la Türkiye; Ratification par le Bangladesh, la Barbade, les Maldives, Singapour et le Timor-Leste)

Désarmement

- **Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (New York, 7 juillet 2017)** (Signature par les Îles Salomon ; Ratification par les Îles Salomon, l'Indonésie et la Sierra Leone)

Environnement

- **Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, 29 octobre 2010)** (Ratification par le Costa Rica)
- **Convention de Minamata sur le mercure (Kumamoto, 10 octobre 2013)** (Acceptation par le Libéria ; Adhésion par les Maldives)
- **Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Escazú, 4 mars 2018)** (Ratification par la Colombie)

